

COMMISSION PERMANENTE DU SDEA

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du mercredi 8 février 2023 à 9h30
en salle Etienne Burger au SDEA
à Schiltigheim

sous la présidence de M. PFLIEGERSDOERFFER Frédéric

Membres présents : Mmes/MM.

BARBIER Patrick ; **DOLLINGER** Isabelle ; **GUILLIER** Anne ; **HITTINGER** Denis ; **HUBER** Claude ; **ISEL** Roger ; **JANUS** Serge ; **JEANPERT** Chantal ; **LASTHAUS** Jean-Claude ; **MANDRY** Jean-Claude ; **MICHEL** Patrick ; **NETZER** Jean-Lucien ; **PANNEKOECKE** Jean-Bernard ; **RIEDINGER** Denis ; **SCHAAL** Thierry ; **SCHANN** Gérard ; **SCHULTZ** Denis ; **SENE** Marc ; **STUMPF** René ; **WOLF** Francis.

Membres représentés : Mme/MM.

BACH Francis (donne pouvoir à **LASTHAUS** Jean-Claude)
GEIST Pierre (donne pouvoir à **LASTHAUS** Jean-Claude)
HENTSCH Bernard (donne pouvoir à **PFLIEGERSDOERFFER** Frédéric)
HOFFSESS Marc (donne pouvoir à **SCHAAL** Thierry)
IMBS Pia (donne pouvoir à **SCHAAL** Thierry)
REINER Denis (donne pouvoir à **PFLIEGERSDOERFFER** Frédéric)
SCHAAL Thierry (donne pouvoir à **SCHANN** Gérard)

Membres absents excusés : MM.

DECKER Claude ; **INGWILLER** Bernard ; **LUTTMANN** Pierre ; **SUCK** David ; **WANTZ** Philippe

Invité : M.

SCHIESTEL André, Trésorier du SDEA Alsace-Moselle

Assistaient en outre : Mmes/MM.

HERMAL Joseph, Directeur Général du SDEA
BURCKEL Estelle, Directeur Général Adjoint du SDEA
FUCHS Isabelle, Directeur Général Adjoint du SDEA
MELLIER Pascal, Directeur Général Adjoint du SDEA
MUSSLIN Nicolas, Chef de services des Affaires juridiques

Date de convocation : 2 février 2023

FRANCE EAU PUBLIQUE ET AQUA PUBLICA EUROPEA : DÉSIGNATION DE SUPPLÉANTS ET RESTITUTION SYNTHÉTIQUE DES DERNIÈRES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Le Président rappelle aux membres de la Commission Permanente, d'une part, l'importance des réseaux, respectivement national et européen, France Eau Publique (FEP) et Aqua Publica Europea (APE) pour la gestion publique locale de l'eau, et d'autre part, l'engagement du SDEA dans leur création, leur montée en puissance et leur animation.

Il se réjouit que désormais la gestion publique locale de l'eau voit son rayonnement s'accroître chaque année et fasse entendre sa voix au niveau national.

Il annonce ensuite que ce point comporte trois volets.

1^{er} volet : Assemblée Générale de France Eau Publique le 26 octobre 2022 à Lyon et perspectives

En liminaire, le Président indique avoir répondu favorablement à la proposition qui lui a été faite de s'engager au sein du Bureau de France Eau Publique, dont la composition reflète la diversité géographique et organisationnelle des grandes régions françaises.

Puis, à la demande du Président, M. Joseph HERMAL, Directeur Général, présente le point relatif à l'Assemblée Générale de France Eau Publique réunie les 25 et 26 octobre 2022.

M. Joseph HERMAL fait remarquer la forte progression de ce réseau, doté de 119 adhérents en 2022, soit 17,2 millions d'habitants desservis en matière d'eau potable, et 11,7 millions d'habitants desservis en matière d'assainissement, tout en présentant synthétiquement ses membres.

Il poursuit en soulignant ces atouts avec des illustrations/exemples concrets à l'appui : échange de bonnes pratiques, espaces collaboratifs, groupes de travaux, mutualisation des achats et représentation au sein des différentes instances/institutions.

Il expose les axes stratégiques du réseau pour 2023 et détaille les outils et méthodes mis en œuvre.

Il informe qu'un colloque de deux jours sera organisé les 12 et 13 octobre 2023, à Bordeaux, afin de célébrer les 10 ans du réseau, tout en présentant synthétiquement l'organisation de ces deux journées et les objectifs associés et en précisant notamment que la journée du 13 octobre 2023 sera consacrée à l'Assemblée Générale et qu'une délégation comprenant des élus et des agents du SDEA y participera.

M. Gérard SCHANN, sollicité à cet effet, témoigne de son expérience au sein de France Eau Publique.

2^{ème} volet : Assemblée Générale d'Aqua Publica Europea (APE) le 17 novembre 2022 à Bruxelles

Le Président rappelle qu'en 2009, le SDEA faisait partie des membres fondateurs d'APE, avec notamment Eau de Paris.

Il précise que les Présidents successifs du SDEA sont depuis lors administrateurs du réseau et que les services y sont également impliqués.

M. Joseph HERMAL indique qu'APE, association européenne des opérateurs publics de l'eau, comprend 67 adhérents, regroupe 80 millions d'utilisateurs bénéficiant des services en eau et assainissement et représente 9 milliards d'euros de chiffre d'affaires agrégé.

Il détaille ses membres, l'organisation de la structure, ses activités et les objectifs d'APE, à savoir :

- promouvoir le dialogue et la compréhension entre les niveaux politiques et techniques pour la gestion de l'eau ;
- garantir la représentation européenne et internationale des opérateurs publics ;
- permettre l'information des adhérents sur les questions qui les affectent ;
- faciliter les échanges directs entre opérateurs sur les thèmes de travail communs.

Il souligne que tout comme France Eau Publique, APE est présente au sein de différentes institutions et qu'elle permet aux membres d'interagir les uns avec les autres et offre des outils en ligne qui facilitent la circulation de l'information sur les besoins et l'expertise des membres.

Il cite par ailleurs les différents positionnements d'APE, dont le partenariat portant sur un grand projet de recherche européen sur la restauration d'eau douce, et les différentes publications.

Il évoque la Directive Eaux Résiduaires Urbaines adoptée le 26 octobre 2022 par la Commission européenne et dont l'entrée en vigueur est prévue en 2024, et relate les actions d'APE et de ses membres, dont le SDEA, dans ce cadre.

Le Président reprend ensuite la parole.

Il fait notamment savoir que le 22 mars prochain aura lieu la 1^{ère} conférence des Nations-Unies consacrée à l'eau depuis la conférence de Mar del Plata en mars 1977 en Argentine.

Il souligne qu'il s'agit d'une opportunité historique de partager, au niveau international, les usages, les valeurs, les actions et les solutions de la gestion publique locale dans sa diversité (régions urbaines, grands syndicats, etc).

Il annonce qu'il est envisagé qu'une délégation d'APE, dont le SDEA, participe à cet événement.

Il relève que les modalités qui entourent cet événement sont en cours de concertation.

3^{ème} volet : la représentation du SDEA à France Eau Publique et Aqua Publica Europea

Le Président propose que MM. Gérard SCHANN et Denis SCHULTZ soient communément désignés en remplacement de M. Etienne BURGER, décédé l'année passée, dans ses mandats de suppléants à France Eau Publique et Aqua Publica Europea.

SUR proposition de M. le Président ;

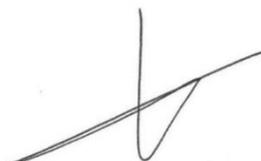
LA COMMISSION PERMANENTE A L'UNANIMITE

- **PREND ACTE** des informations et précisions apportées par le Président, M. Gérard SCHANN et M. Joseph HERMAL.
- **APPROUVE** la représentation du SDEA au sein de la délégation d'APE à la conférence des Nations-Unies consacrée à l'eau organisée le 22 mars 2023.
- **DESIGNE** MM. Gérard SCHANN et Denis SCHULTZ à la suppléance commune de France Eau Publique et Aqua Publica Europea, en remplacement de M. Etienne BURGER, décédé.

Suivent au registre les signatures du Président et du Secrétaire de séance.

POUR EXTRAIT CONFORME
Délibération certifiée exécutoire

Le Président



Frédéric PFLIEGERSDOERFFER

"La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Strasbourg (31 avenue de la Paix, BP 51038, 67070 Strasbourg Cedex) ou d'un recours gracieux auprès du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois. Pour les requérants résidant outre-mer ou à l'étranger, des délais supplémentaires de recours ont été prévus par le Code de justice administrative."

Accusé de réception en préfecture
067-256701152-20230208-2302008-DE
Date de télétransmission : 05/04/2023
Date de réception préfecture : 05/04/2023